



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-cinquième session  
23-29 avril 2009  
Bangkok

## Projet de rapport

### État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission

1. Les demandes énoncées dans les résolutions énumérées ci-après n'auront pas d'incidences sur le budget-programme approuvé pour la période biennale 2008-2009<sup>a</sup> ou le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2010-2011<sup>b</sup> :

a) Projet de résolution E/ESCAP/65/L.4: Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012);

b) Projet de résolution E/ESCAP/65/L.5: Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique;

c) Projet de résolution E/ESCAP/65/L.6: Appui à la création d'un groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral;

d) Projet de résolution E/ESCAP/65/L.7: Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière;

e) Projet de résolution E/ESCAP/65/L.8: Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique;

f) Projet de résolution E/ESCAP/65/L.9: Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement en République islamique d'Iran du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

2. Des ressources extrabudgétaires seront recherchées, si besoin est, pour mettre en œuvre les activités prévues dans les projets de résolution susmentionnés.

<sup>a</sup> Voir résolution 62/237 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2007.

<sup>b</sup> A/64/6 (Sect.15).